



Le St Laurentais

N°31

SEPT / OCT / NOV / DEC

2015

EDITO DE L'ASSOCIATION MODERN' JAZZ

L'Association Modern'Jazz a été créée en Septembre 2005 et fête ses 10 ans cette année. Elle propose des cours de danse moderne pour les enfants (à partir de 4 ans), les ados et les adultes. C'est une Association de type « Loi 1901 ».

Depuis 2005, 4 professeurs de Danse se sont succédés : Stéphanie Rabiller, Virginie Ribard, Myriam Martinat et Christine Velluet.

Certaines années quelques 80 danseuses étaient présentes sur scène. Quel succès !

A la rentrée tous les cours seront assurés par Mathilde Perrot, professeur de danse contemporaine diplômée d'état, issue de la prestigieuse école du Pont Supérieur de Nantes et du Conservatoire de La Rochelle.

Tous les cours sont dispensés à la Salle Polyvalente de St Laurent de La Prée, derrière la mairie, les mardis soir et les mercredis après-midi en période scolaire.

Les inscriptions se font la deuxième semaine du mois de Septembre de chaque année lors de la reprise des cours.

Lors de l'inscription il faut impérativement remettre un certificat médical (obligatoire) autorisant la pratique de la danse, le paiement de la cotisation, l'attestation d'assurance responsabilité civile ou assurance scolaire, la fiche d'inscription dûment complétée (à retirer auprès d'un membre).

La tenue vestimentaire est libre mais doit être adaptée à la pratique de la danse : un caleçon, ou leggings, un tee shirt, une paire de chaussette ou chaussons de danse souples. Nous demandons aux danseurs et danseuses ayant des cheveux longs de les attacher.

Chaque année, au mois de Juin, un gala de danse est organisé. Ce spectacle permet à nos danseuses de clôturer une saison sportive et montrer ainsi tout le travail accompli et les progrès effectués tout au long de l'année. C'est avec l'aide des parents, des bénévoles et de la Municipalité que l'équipe de l'Association Modern'Jazz parvient à organiser cette grande manifestation.

Forte de son succès, l'association envisage de proposer des stages de perfectionnement pendant les vacances scolaires et de donner plusieurs représentations l'année prochaine ouvertes à un public plus large.

Un projet de location de costumes pourrait également voir le jour très prochainement....

De plus amples informations sont également disponibles sur le blog de St Laurent et sur la page facebook de l'association : (www.facebook.com/associationmodernjazzsaintlaurentdelapree).

Votre équipe :

Séverine Depardieu – Présidente
Sophie Gorisse – Vice-Présidente
Mélanie Castaing – Trésorière
Agnès Martigne – Secrétaire
Sandra Nogaro – Secrétaire Adjointe
Virginie Carneiro Moutinho – Trésorière Adjointe



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Aucun nouvel emprunt n'a été encaissé en 2014 par la commune confortant ainsi la volonté de désendettement. Les résultats pour l'année 2014 sont les suivants :

Investissement :

Dépenses : 263 051.05 €

Recettes : 242 062.15 €

Fonctionnement :

Dépenses : 1 358 203.62 €

Recettes : 1 458 769.92 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de fonctionnement s'établit pour l'année 2014 à la somme de 316 162,13 €.

L'affectation des résultats pour la gestion 2015 est la suivante :

232 787,72 € à l'investissement

83 374,41 € au fonctionnement

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Fonctionnement :

Dépenses : 1 653 385.13 €

Recettes : 1 653 385.13 €

Investissement :

Dépenses : 667 488.90 €

Recettes : 667 488.90 €

RECOURS AUX SERVICES DE LA C.A.R.O. POUR L'INSTRUCTION DES ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION ET À L'UTILISATION DU SOL

L'instruction des autorisations d'urbanisme (application droit des sols) sera effectuée par les services de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Le contrat de la ligne de trésorerie arrivant à échéance, il sera renouvelé auprès de la Caisse d'Épargne dans les conditions suivantes :

- Montant	200000 euros
- Durée	un an maximum
- Taux d'intérêt applicable à un tirage	Taux fixe de 1.62 %

DEMANDE D'AGRÉMENT DÉROGATOIRE AU TITRE DU DISPOSITIF « PINEL »

Le Ministère du Logement et l'Égalité des Territoire a révisé le classement des communes par zones géographiques dite « A, B, C » applicable à certaines aides au logement.

Le classement actuel en zone B2 de la commune lui permet d'être éligible au nouveau dispositif d'investissement locatif. Toutefois, l'éligibilité au dispositif « Pinel » n'est pas acquise de droit, mais est subordonnée à l'obtention d'un agrément dérogatoire de Madame la Préfète de Région. Les communes classées en B2 qui souhaitent solliciter un agrément dérogatoire doivent l'exprimer auprès de la CARO, qui se doit de présenter la demande auprès de Madame la Préfète de Région. La CARO devra transmettre l'argumentaire de la commune ainsi que la délibération de son conseil municipal qui l'a approuvé

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

Suite à l'absence de l'attaché pour raisons de santé, il est créé un nouveau poste d'attaché à 35 heures dans la filière administrative. Le premier poste d'attaché sera supprimé lors du départ à la retraite de l'intéressée.

APPROBATION DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Pour la troisième année consécutive les tarifs ne sont pas augmentés. Un nouveau créneau horaire de 16h00 à 17h30, goûter inclus est proposé.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE			
Repas maternelle : 2,10 €	Repas primaire : 2,70 €	Repas adulte : 4.60 €	
TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE			
	Hors allocataire CAF + 30 %	Allocataire CAF QF ≥ 500	Allocataire CAF QF < 500 - 25 %
Matin	1,30 €	1 €	0,75 €
½ heure	1,20 €	0,90 €	0,675 €
Forfait 16h/17h30	3,64 €	2,80 €	2,10 €
Forfait 16h/18 h 30	4,55 €	3,50 €	2,625 €

APPROBATION DE REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE PERISCOLAIRE

Le nombre important de repas commandés et non consommés, les impayés récurrents ainsi que le manque de rigueur en ce qui concerne les réservations, implique la modification du règlement qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2015.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{EME} CLASSE

Suite au départ en retraite de Madame Chossenotte, il est créé un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et Mesdames Roudil et Guichard sont titularisées sur deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe.

INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE

L'intégralité des chemins ruraux de la commune est inscrite au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée qui a pour vocation de les protéger et de faciliter la pratique de la randonnée en garantissant la continuité des itinéraires.

Cela implique :

- de ne pas vendre, sauf impérieuse nécessité et avec proposition d'un chemin de substitution de même nature si le chemin est support d'un itinéraire de randonnée.
- empêcher l'interruption du chemin par des clôtures
- conserver leur caractère public et ouvert
- en accepter, le cas échéant, le balisage
- faire figurer ces chemins dans les documents d'urbanisme de la commune

REVISION DU BAIL YAKA JOUER

Suite au changement de propriétaire un nouveau bail doit être signé. Le montant du loyer annuel est fixé à 3000 € à compter du 1^{er} janvier 2016.

GRATUITE DES DROITS DE PLACE MARCHE COUVERT

Afin de faire connaître le marché et de laisser le temps aux commerçants de se faire une clientèle, la gratuité sur les droits de place est appliquée la première année.



REGLEMENT

SERVICES PERISCOLAIRES

Restauration scolaire et accueil périscolaire

ANNEE 2015-2016

Le service du restaurant scolaire et de garderie ne présente aucun caractère obligatoire. C'est un service qui doit demeurer de qualité et dont la gestion doit être extrêmement rigoureuse en ce qui concerne notamment l'achat des denrées alimentaires.

INSCRIPTION

La famille remplit obligatoirement en mairie un dossier d'inscription qui est à renouveler chaque année.
L'inscription de l'enfant aux services périscolaires ne sera effective qu'à réception du **dossier complet** en mairie.
Cette inscription ne pourra s'effectuer **que si les factures de l'année écoulée ont été honorées.**

RESTAURATION SCOLAIRE

Au moment de l'inscription, les parents détermineront pour l'année les présences hebdomadaires de leur enfant. Cela permettra une planification précise des repas servis chaque jour de la semaine.
Les inscriptions s'effectueront avant le 20 août à la mairie. Celles arrivées au-delà de cette date seront confirmées sous réserve des places disponibles.
Les modifications des réservations ne peuvent être qu'exceptionnelles et motivées. Elles devront être connues de la mairie **au moins une semaine avant la date du repas en cantine.**
En cas d'une inscription occasionnelle (jours aléatoires), les jours de prise d'un repas devront être précisés avant le 25 du mois précédent et à titre exceptionnel au minimum une semaine à l'avance.

GARDERIE

Le planning de réservation sera transmis avant le 25 du mois précédent.
Toute modification apportée au planning initial devra être signalée par téléphone à la garderie.
Il est rappelé que l'école et le périscolaire sont 2 entités différentes. Il faut donc prévenir les 2 en cas d'absence.
Tél. école : 05 46 84 20 53 – Tél. périscolaire : 05 46 83 28 90

TARIFS

Le tarif des repas et de la garderie est fixé par le Conseil Municipal pour la totalité de l'année scolaire.
Une facturation est établie en début de mois suivant et le règlement s'effectue en mairie.
Le paiement pourra se faire :
- par prélèvement automatique pour les usagers ayant souscrit un contrat de prélèvement,
- en numéraire,
- par chèque établi à l'ordre du « Trésor Public ».
En cas de non paiement d'une facture, le Maire pourra suspendre l'accès aux services périscolaires pour l'enfant et le Trésor Public engagera des démarches nécessaires pour recouvrer les sommes dues.

Seront déduits de la facture :
- les sorties prévues par l'école,
- les jours de grève du personnel de cantine impliquant la non préparation des repas,
- en cas de grève ou d'absence **non remplacée** de l'enseignant.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE			
Repas maternelle : 2,10 €		Repas primaire : 2,70 €	
TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE			
	Hors allocataire CAF + 30 %	Allocataire CAF QF ≥ 500	Allocataire CAF QF < 500 - 25 %
Matin	1,30 €	1 €	0,75 €
½ heure	1,20 €	0,90 €	0,675 €
Forfait 16h/17h30	3,64 €	2,80 €	2,10 €
Forfait 16 h – 18 h 30	4,55 €	3,50 €	2,625 €

En l'absence de passeport CAF (indication du QF), le tarif maximal sera appliqué d'office.

HORAIRES D'OUVERTURE

RESTAURATION SCOLAIRE

Les maternelles/CP : de 11 h 30 à 12 h 20

Les primaires : de 12 h 30 à 13 h 10

GARDERIE

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7 h 30 à 8 h 20 15 h 45 à 18 h 30	7 h 30 à 8 h 20 15 h 45 à 18 h 30	7 h 30 à 9 h 12 h à 12 h 30	7 h 30 à 8 h 20 15 h 45 à 18 h 30	7 h 30 à 8 h 20 15 h 45 à 18 h 30

Le mercredi, l'école se termine à 12 h. Un accueil périscolaire se fera jusqu'à 12 h 30.

Les enfants inscrits au CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) de Fouras seront transportés en bus à 12 h 10 accompagnés de 2 animatrices. Ils déjeuneront vers 12 h 30.

Les inscriptions au CLSH pour le mercredi se font uniquement au SEEJ (Service Ecoles Enfance Jeunesse) de Fouras.

ABSENCES

RESTAURATION SCOLAIRE

Si le changement de réservation n'a pas été effectué en temps voulu, **au moins une semaine avant la date du repas**, la facturation prendra en compte la réservation initiale et sera calculée comme suit :

- si l'enfant n'est pas inscrit et qu'il reste manger, le prix du repas sera doublé.

- Pour toute absence non prévue, **2 jours de carence seront appliqués** : un certificat médical ou tout autre justificatif signifiant la non-présence de l'enfant à l'école devra impérativement être transmis en mairie.

GARDERIE

Si vous voulez inscrire votre enfant sans avoir complété la feuille mensuelle, il sera accepté selon la place disponible.

RAPPEL : pendant le temps périscolaire (matin, midi, soir), si l'enfant (à partir de 6 ans) n'est pas inscrit sur le planning de réservation du service périscolaire, il est sous la responsabilité de ses parents.

RESPONSABILITE

Traitements médicaux : aucun médicament ne sera donné. Le parent peut venir pour donner le médicament à son enfant.

Allergies alimentaires : un certificat médical établi par un allergologue précisant les aliments interdits sera obligatoire. Dans les cas les plus graves, il sera demandé aux parents d'apporter le repas.

Si votre enfant est malade ou blessé, vous serez aussitôt informé, soit pour prendre une décision, soit pour venir le chercher.

REGLES DE VIE

Tout comme à l'école, les enfants doivent respecter le personnel territorial qui assure le service de restauration scolaire, d'inter-classe et de garderie.

Un tableau des mesures d'avertissements et de sanctions indique les sanctions encourues pour chaque cas d'indiscipline constaté.

MAIRIE HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi – Mardi de 12h à 17h

Mercredi de 10h à 14h

Jeudi - Vendredi de 10h à 12h

L'accueil téléphonique fonctionne dès 8h00 le matin

au 05. 46. 84. 00. 35

Courriel: st.laurent.de.la.pree@mairie17.com

Blog: <http://saint-laurent.over-blog.fr/>

RAPPEL

Vos élus se mobilisent pour **votre Santé et votre pouvoir d'achat**

La complémentaire Santé Communale, accessible à tous.

Une offre de groupe, mutualisée, pour une grande majorité des administrés de notre commune (sauf salariés du secteur privé bénéficiant d'une mutuelle de groupe)



Une tarification simple générant **une réelle économie** sur vos cotisations

Aucune augmentation annuelle liée à l'âge

- moins de 18 ans, à partir de 15,34 €/mois
- de 18 à 60 ans, à partir de 24,93 €/mois
- plus de 60 ans, à partir de 59,42 €/mois



Le libre choix d'une formule adaptée à tous vos besoins

2 mutuelles et 3 niveaux de garanties : économie - sécurité - confort



Un service ouvert à tous sans sélection médicale



Un accompagnement complet

Aide à la mise en place par le ccas avec selon les situations une demande associée d'aide à l'ACS (Aide Complémentaire Santé)

Suivi de votre dossier par des professionnels qui aident à la résiliation de votre contrat actuel.

Une sélection de professionnels de santé (dentiste, opticiens, audioprothésistes) qui s'engagent

Limitation des dépassements d'honoraires

Choix d'appareillages à prix négociés



Un numéro unique pour toutes vos démarches

REUNION D'INFORMATION :

Les Mercredis 02, 16, et 24 septembre 2015

de 9 h 00 à 17 h 00

Petite salle polyvalente

Contact : CCAS Mairie de Saint Laurent – ligne directe 05 46 84 00 35

A l'occasion d'**OCTOBRE ROSE**,
votre commune soutient l'association LUCIDE 17
dans son action de sensibilisation au
dépistage organisé du cancer du sein.

LUCIDE 17 propose une mammographie gratuite
tous les deux ans aux femmes de 50 à 74 ans.

Pour plus d'informations, contactez :

Lucide 17

LUTTE CONTRE LES CANCERS
INFORMATION ET DÉPISTAGE

Dépister pour Agir
EN CHARENTE-MARITIME

au **05 46 90 17 22**

Octobre rose est le mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. A cette occasion la commune de Saint Laurent s'associe à l'action de communication « **Octobre Rose** » organisée par l'association Lucide 17
Les bonnes raisons pour lancer un dépistage

Pour sensibiliser les femmes à la nécessité du dépistage, **la mairie sera enrubannée en Rose** ainsi que, différents endroits sur la commune.



Domus Vi

En coordination avec la
Résidence de la Presqu'île
de Fouras

Mercredi 14 octobre
de 15 h 00 à 17 h 00

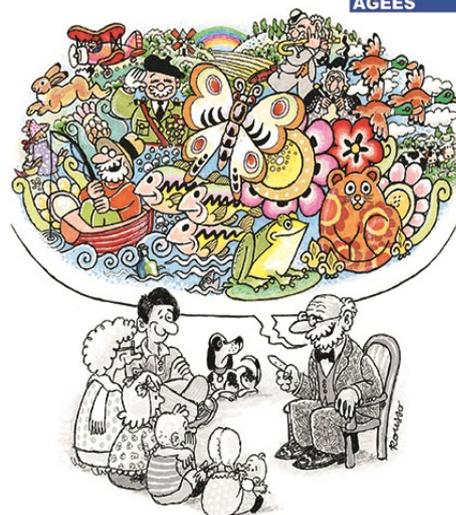
Programme d'animation intergénérationnel avec le Conseil Municipal des jeunes de Saint Laurent de la Prée et le SEEJ de Fouras.

Samedi 17 et Dimanche 18 Octobre Salon du Bien-Être

LA SEMAINE BLEUE

du 12 au 18 octobre 2015

SEMAINE
NATIONALE
DES RETRAITÉS
ET PERSONNES
AGÉES



À tout âge : créatif et citoyen

**Salon
Bien-Être**
SAINT LAURENT DE LA PRÉE
Salle Polyvalente
2015

Samedi 17
Dimanche 18
Octobre
10h à 18h

Entrée Libre

Conseils - Echanges - Ateliers

Conférences sur les 2 jours

Samedi 17 Octobre:
De 11 h 30 à 17 h 00

Dimanche 18 Octobre:
De 11 h 30 à 17 h 00

Renseignements en Mairie
Tél : 05 46 84 00 35



Le salon du bien être est reconduit comme les années précédentes, les visiteurs vont pouvoir recevoir des conseils, des massages, et participer aux différentes conférences sur les 2 jours sur la commune de Saint Laurent Salle Polyvalente
Exposants, démonstrations gratuites, conférences sur les 2 jours



Le magazine d'information et de réflexion en éducation pour la santé.

Communiqué de presse

Actualités 2015

Sexualité des adolescents : une nouvelle campagne de l'Inpes sur les premières fois

L'Inpes, dont l'une des missions est de favoriser une entrée positive dans la sexualité, lance une campagne d'influence sur les « premières fois » visant à promouvoir le site Onsexprime.fr. Ce dernier s'attache à répondre sans détour à toutes les questions suscitées par le sujet.

Alcool : la tribune de François Bourdillon

Alors qu'une discussion est en cours sur l'assouplissement des contraintes sur la publicité pour l'alcool dans le cadre de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, François Bourdillon, directeur général de l'institut de veille sanitaire (InVS) et de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), préfigurateur de l'Agence nationale de santé publique, a souhaité rappeler l'importance des dommages sanitaires et sociaux de la consommation excessive d'alcool et l'importance de la préservation d'un équilibre de société qui prend en compte la place de l'alcool dans notre pays (convivialité, terroir, etc.) mais aussi les impératifs de santé publique.

La loi Évin qui encadre la publicité sur l'alcool menacée par un amendement

Depuis vingt-quatre ans (1991), la loi Évin régit très strictement la publicité pour l'alcool. Elle autorise cette publicité mais la limite quant au type de média (interdiction à la télévision et au cinéma) et au visuel utilisé et en la cantonnant à l'origine du produit, sa couleur, son degré d'alcool. La loi Évin a déjà connu plusieurs « assouplissements », avec l'autorisation de la publicité par voie d'affichage en 1994, puis sur Internet en 2009. Aujourd'hui, un amendement à la loi Macron voté à l'unanimité par les sénateurs remet en cause l'ensemble de cet encadrement en proposant de faire une distinction entre communication et publicité sur l'alcool.

Un point d'entrée unique pour obtenir des informations sur l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches

Le portail prévu par le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement est en ligne. Étape importante dans la mise en place du service public d'information en santé, une des grandes priorités du projet de loi de modernisation du système de santé, « Pour les personnes âgées » a été développé en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, réaffirme l'importance de la vaccination

La vaccination est l'un des grands succès de la santé publique. Des millions de vies sont sauvées grâce à ce geste de prévention. En France, l'arrêt de la transmission, voire l'élimination de certaines maladies infectieuses est possible si chacun recourt à la vaccination pour se protéger mais aussi pour protéger les autres, enfants et adultes plus fragiles du fait de leur âge ou de leur état de santé et qui ne peuvent être

Marlène CHASSIN Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales

Samedi 5 : Forum des associations sous la halle de la Bouillèrie de 14h00 à 17h30

Samedi 12 : Dernière vente de carte de chasse de l'A.C.C.A sous le préau à côté de la mairie de 10h00 à 12h00.

samedi 19 : Neuvième fête de la jeunesse à FOURAS-LES-BAINS spéciale Japon organisé par le Service Écoles Enfance Jeunesse de Fouras. Cette année, comme il y a 2 ans avec Fouras 2030, la Médiathèque municipale de Fouras, ses lecteurs ainsi que ses associations partenaires participent activement à l'organisation de cet événement : un « village » dédié à la culture japonaise donnera une ambiance toute particulière à cette nouvelle édition.

Comme chaque année, les enfants et les adultes de 3 mois à 77 ans pourrons s'amuser toute la journée grâce à de nombreuses activités : 4 structures gonflables, un parcours accrobranche, trampolines, mais aussi des ateliers pour les tout petits (à partir de 3 mois), de sports, (tennis, rugby, boxe thaïlandaise), compétition de skate, roller trottinette et BMX, poney, et bien d'autres choses encore...

Vous pourrez découvrir une petite partie de la culture japonaise au travers d'ateliers auxquels vous pourrez participer : calligraphie japonaise, Ikebana (art floral), Manga (bande dessinée), Haïku (poésie), Gytaku (reproduction empreinte de poisson), Kamishibai (petit théâtre ambulant), création de petits jardins zen, origami (pliage), furoshiki (art d'emballer avec du tissu) arts martiaux (judo, aikido et même ... sumo !) ainsi que jeux vidéo, cinéma, défilé de mode.

La journée se terminera par un repas japonais et une scène musicale ouverte. Deux appels à participation (inscription médiathèque 05 46 84 29 31) :

- pour le défilé de mode : nous invitons les jeunes à s'habiller en mode Kawaii pour se joindre au défilé (prêt de tenues possible à la Touline)

- pour la scène musicale ouverte : inscrivez-vous pour y participer !

Toutes ces activités seront gratuites. Une restauration payante sera disponible le midi et le soir. Toutes les recettes de la journée seront au bénéfice de l'association des jeunes de la presqu'île (Association des Ados pour les Enfants du Monde) dans le but de financer un projet humanitaire.

Information et renseignements :

sur le site du seej : seej.wifeo.com, sur le site du local ados : saaj.wifeo.com sur le site de la médiathèque :

www.mediathèque-fouras.fr par téléphone au seej 05 46 84 61 44 et à la médiathèque 05 46 84 29 31



Lundi 21 : ouverture du club informatique

Vendredi 25 au dimanche 27 : 11ème édition du festival FEST' EN HERBE

ST LAURENT DE LA PRÉE

FEST'EN HERBE

11^e édition

Concert en l'église
Aigue - Marine
20h30

Salle polyvalente
Match d'Impro
20h30

Festival Jeune public
10h - 18h

25 26 27
SEPTEMBRE

www.festenherbe.net

avec la participation de la municipalité

Licence 3 : 1068477

PROGRAMME

Vendredi 25 septembre

20h30

Concert en l'église de
St Laurent de la Prée :

★

Par l'ensemble vocal **Aigue - Marine**
de Saint Rogatien 17.
Une soixantaine de choristes sous la
direction de **Svetlana JUCHEREAU**.

★

Participation : 7€ - **gratuit pour**
les enfants de moins de 12 ans

Réservations :

05 46 99 73 58 / 06 61 96 04 37
06 71 00 48 92

samedi 26 septembre

20h30 salle polyvalente de St Laurent de la Prée

Match d'Improvisation

par la troupe « les Pas Sages à l'Acte » de St Xandre 17.

Participation : 5 € - gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Réservations : 05 46 99 73 58 - 06 61 96 04 37 - 06 71 00 48 92

dimanche 27 septembre

dès 10h salle polyvalente :

Expos et artisanat par le Foyer d'Emmanuelle de Châtelailon et St Laurent de la Prée.

«Le transport en Joëlette» par l'association Synapse 17.

10h00 : NOUVEAU : CIRCUIT DE BILLES.

«Découverte de la ferme d'Yvonne», une véritable ferme itinérante.

«Atelier de marionnettes», par la compagnie «Abac'art».

10h20 : Spectacle équestre par le Marais en Selle de yves 17.

11h15 : «Le palais mystérieux», par la Cie «Abac'art» de Saint-Sulpice et Cameyrac 33. Spectacle pour enfants à partir de 3 ans.

11h30 : Ateliers musicaux avec «Musicolo» de Saint Martin du Fouilloux 79.

12h15 : Pique-nique géant, en musique avec le groupe «The Botles» du Breuil-Magné.

Possibilité d'apporter son repas ou de l'acheter sur place auprès de l'association (mise à disposition de tables).



dès 14h :

- Contes pour enfants avec le «Manège à Histoires» de la Cie Nourse de Surgères (17),
- Sculpture de ballons par «JOJO le clown» de Bordeaux 33
- Ateliers et expériences scientifiques avec Fun Science Animaz de La Rochelle (17),
- Ateliers d'initiation musicale par «Musicolo» de Saint Martin du Fouilloux 79.
- Jeux en bois géants d'Aunis 21 (17),
- Ateliers créatifs : poterie, maquillage, atelier de marionnettes...

14h15 : Spectacle de magie pour enfants par «Stan Vitko», Villepreux (78).

16h10 : Conte musical «Cabassou de Gourdisson» par «Musicolo» de Saint Martin du Fouilloux 79.

Et pour clôturer le festival :

Spectacle : «Zanzibar se lâche» par Zanzibar le jongleur de La Rochelle (17). Spectacle mondialement connu, un cocktail explosif d'humour, de jonglerie et d'équilibre.

Accès au public à mobilité réduite
Buvette et restauration sur place

www.festenherbe.net

L'association se réserve le droit de modifier le programme

OCTOBRE

Dimanche 11 de 10h30 à 18h30 : une journée à Saint Laurent de la Prée, "De la femme à l'enfant" : **Marché artisanal et bourse aux livres**. Retrouvez et découvrez des artisans de Charente Maritime, aux produits variés et originaux.

Un stand accueillera aussi les livres que vous ne voulez plus, afin de nous aider à les retravailler en tant que supports de création (origami, collages, tableaux...).

Une partie des bénéfices de cette manifestation sera reversée à la bibliothèque du village.

Afin de les soutenir dans la création de leur entreprise, nous accueillerons aussi trois femmes en Vendeur à Domicile Indépendant. (H2O, lingerie et cosmétiques).

Entrée et parking gratuit, possibilité de se restaurer sur place, salle des fêtes de St Laurent.

Renseignements à : asso.c.r.a.a.c@gmail.com

Samedi 17 et dimanche 18 : Salon du Bien-Être

NOVEMBRE

Mercredi 11 à 11h30 : Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918

11h30 : rassemblement devant la mairie.

12h00 : cérémonie devant le monument aux morts, allocutions et dépôts de gerbes.

12h30 : salut aux drapeaux puis vin d'honneur offert par la municipalité.

Dimanche 22 de 9h00 à 17h00 : Bric à Brac (arrivée des exposants à 8h00)

On y vend tout ce qui se rapporte à l'enfance : vêtements, chaussures, jeux, jouets, vélos, livres, cartes, albums, poupées, peluches... Buvette et petite restauration sur place.

Organisé par l'Association de Parents d'Elèves au profit des enfants de l'école. Réservations : Tél : 06 61 23 75 00



DECEMBRE

Samedi 19 et dimanche 20 : Marché de Noël organisé par l'association « L'Etoile de Noël. »

Après l'accueil des exposants le samedi dès 8h00, les heures d'ouverture du marché sont de 10h00 à 20h00 le samedi, de 10h00 à 19h00 le dimanche. Renseignement à la mairie : au 05 46 84 00 35.

Le Collectif Récré-Actif d'Artistes et de Créateurs est heureux de vous retrouver dès la rentrée !

Cette association Saint Laurentaise a pour objectif de mettre en avant l'art et l'artisanat local, tout en partageant avec vous ses différents savoir-faire.

Plusieurs évènements marqueront cet automne, qui promet d'être riche en couleurs et en textures. Outre les marchés artisanaux que nous mettons en place tout au long de l'année, nous sommes heureux de pouvoir mettre à profit notre expérience et notre enthousiasme avec vous !

Accueillis par la boutique « Du sable entre les doigts de pied », boutique d'artisans à Fouras, notre programme s'adresse à tous types de public :

Dès le lundi 9 novembre, nous vous proposons de participer à des ateliers créatifs, sur réservation (attention, les places sont limitées):

- Le dimanche matin, de 10h30 à 12h, Olivier Pravert, photographe inspiré de talent, vous initiera aux différents attraits de la photographie : Mieux appréhender votre appareil photos, jeux de lumières, cadrage... tels seront par exemple les thèmes abordés. (programme sur demande à olivier.pravert@free.fr Attention, Olivier expose beaucoup, il se pourrait qu'il prenne un peu de temps à vous répondre mais il le fera). En attendant, vous pouvez avoir un aperçu de son regard ici : olivierpravert.com

- Le mercredi, de 14h à 16h, c'est Elisabeth Boude, professeur d'Arts Plastiques et illustratrice pour la presse féminine, qui proposera aux jeunes des cours de dessin. (programme sur demande à eloise.bernier@hotmail.com). Pour entrevoir son coup de crayon vitaminé : elisabethboude.blogspot.fr

- Le vendredi, Mademoiselle Pétale, artisan fleuriste, vous révélera les techniques de l'art floral. Tous les quinze jours, de 10h00 à 12h00, de 14h00 à 16h00 ou de 19h00 à 21h00, vous repartirez avec votre composition florale. Tout est fourni, et le thé vous sera offert. (programme sur demande à mademoisellepetale@gmail.com). Pour se laisser compter fleurette : <http://mademoisellepetale.weebly.com/>

- Les mardi et jeudi, de 9h45 à 12h45 et de 14h00 à 17h00, Lilicreatiss partagera avec vous sa passion pour la couture. Ici encore, vous repartirez avec votre accessoire textile. (programme sur demande à lilicreatiss@gmail.com). Si vous souhaitez que Lisa vous dévoile ses créations, allez faire un petit tour sur sa page facebook : Lilicreatiss

- Fybulle, artiste peintre pétillante et dynamique, dispensera aussi des cours de peinture. Les dates sont encore à définir. Découvrez son univers coloré ici : www.fybulle.com (programme sur demande à : fybulle@hotmail.com)

Le week-end des 7 et 8 novembre, à la grande salle de l'Oratoire de la Rochelle, " Un hiver carrément rétro" deux journées créatives dans une ambiance "vintage". Nos exposants seront habillés pour l'occasion, et nos visiteurs sont invités à nous suivre... tenue de rigueur ! Ici se mêleront artistes et artisans pour vous proposer une exposition d'art, un marché artisanal, mais aussi des ateliers d'initiation (art floral, masques vénitiens, illustration...).

Pour les coquettes, des ateliers make-up et coiffure "rétro" seront aussi mis en place.

Les photographes mettront leurs objectifs à votre service pour des séances photos là encore "rétro". Apportez votre clé usb et pour 5€ seulement, repartez avec votre photo (support pour carte de vœux ou calendrier par exemple...)

Entrée gratuite, de 14h00 à 18h30 le samedi, et de 10h30 à 18h00 le dimanche.

Renseignements à : asso.c.r.a.a.c@gmail.com

Nous vous attendons nombreux et curieux!

A bientôt et bonne rentrée.

L'équipe du C.R.A.A.C.

C.R.A.A.C.
le Collectif Récré-Actif d'Artistes & Créateurs



salle de l'Oratoire de la Rochelle
samedi 7 et dimanche 8 novembre

de 14h à 18h30 le samedi , de 10h30 à 18h30 le dimanche

*habillez-vous rétro... et apportez
votre clé usb : séances photos pour 5€ !!!*

FOOTBALL CLUB FOURAS / ST LAURENT

Le mercredi 01 juillet s'est tenue l'Assemblée Générale du club de football Fouras St Laurent, en compagnie de nombreux licenciés, partenaires et représentants des deux municipalités.

Mme la Présidente a formulé des remerciements pour l'ensemble des personnes œuvrant de près et de loin à la vie sportive du club. Une très belle saison qui se termine avec un excellent parcours dans toutes les catégories, en accentuant sur la montée en 3^{ème} division de l'équipe sénior et l'excellente tenue de l'équipe de vétérans, tant sur le terrain que dans l'organisation du tournoi de fin d'année.

Bravo à tous ces passionnés et à la saison prochaine.



Marche Nordique et Marche Aquatique Côtière deux activités sport santé de pleine nature.

L'association « Foulées Nordiques de la Prée » propose ces deux disciplines.

La marche nordique :

Marche dynamique, rythmée par la cadence des bâtons spécifiques qui vous propulsent et préservent les articulations porteuses.

Les bras sont sollicités, le tonus musculaire est amélioré, le corps adopte une meilleure posture, le système cardio-vasculaire est mobilisé dans un entraînement d'endurance non traumatisant pour les articulations.

3 types de séance sont proposés :

- Séances dynamiques les mercredis et samedis de 9h00 à 11h30

- Séances « NordicSanté », marche nordique douce: le mardi à 11h00. Permet la reprise progressive d'une activité physique ou la pratique de la marche douce.

- Séance marche nordique soutenue : le mardi à 9h15. Concerne les marcheurs nordiques expérimentés.

Afin d'acquérir une bonne technique, une séance d'initiation est indispensable, sur rendez-vous.



La marche aquatique côtière/longe côte :

Marche à la fois dynamique et ludique dans l'eau avec un niveau d'immersion entre la taille et les aisselles.

Le vêtement néoprène et la portance de l'eau de mer permettent de progresser en « apesanteur ». L'inertie de l'eau offre une résistance au marcheur qui se muscle, améliore sa condition physique, son endurance, son équilibre... Effet drainant et relaxant.

2 types de séance l'après-midi, grande plage de Fouras les Bains :

- Séance dynamique avec phases d'échauffements et d'étirements

- Séance MacSanté destinée aux personnes désirant reprendre progressivement une activité physique ou pratiquer une marche tout en douceur.

Séance découverte sur rendez-vous.

Les séances marche nordique et marche aquatique côtière sont encadrées par des animateurs diplômés de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Tarifs annuels de base en individuel : marche nordique : 45€. Marche aquatique côtière : 40€ + 1€ par séance.

Marche nordique + marche aquatique côtière : 60€ + 1€ par séance. Initiation marche nordique 8€.

Renseignements et rendez-vous : Chantal Hay : 06 33 26 36 69 Courriel : fouleesnordiques.presidente@gmail.com

Permanences inscriptions : mercredis 23 et 30 septembre 2015, petite salle polyvalente de Saint-Laurent-de-la-Prée.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

A côté de la Mairie (sous le préau)

Mardi / Mercredi / Jeudi
15h à 17h

Cotisation annuelle de 4€

Gratuit pour les enfants (- 18 ans)

Réouverture MARDI 1 SEPTEMBRE

LOCATION VAISSELLE

Assiette plate, creuse, dessert, flûte,
Verre à eau, à vin, tasse à café etc. ...

Chèque de caution obligatoire

Petit prix pour un grand service

Venir aux horaires de la bibliothèque



ASSOCIATION PARENTHESES

Courriel :

associationparentheses@yahoo.fr

Tél : 07.77.96.65.92

Association Modern'Jazz (A.M.J) de St Laurent de la Prée

LES COURS REPRENENT LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2015 à 17H00 AVEC UNE NOUVELLE EQUIPE !

Jours & Horaires :

Le Mardi :

Groupe 6 / 8 ans : de 17H00 à 18H00
 Groupe 8 / 10 ans : de 18H00 à 19H00
 Groupe Ados : de 19H00 à 20H15
 Groupe Adultes : de 20H30 à 22H

Le Mercredi :

Groupe 4-6 ans : de 14H00 à 14H45
 Groupe Ados : 14h45 à 16h00

Cours	Tarifs	Années Naissance
Eveil (45mn)	110 € / élève	2011 / 2010
Initiation (1h)	115 € / élève	2009 / 2008
Pré-Ados	115 € / élève	2007 / 2006 / 2005
Ados (1h15)	120 € / élève	1999 à 2004
Adultes (1h30)	125 € / élève	à partir de 1998
Réduction Familiale	5 € : 2 inscriptions 10 € : 3 inscriptions	

Association Modern'Jazz – Trombinoscope – 2015/2016

Tarif : 2015/2016

La cotisation comprend l'achat des costumes et des décors pour le gala de fin d'année mais n'inclut pas l'entrée au spectacle de fin d'année ni aux différentes manifestations pouvant être organisées par l'Association Modern'Jazz.

Le paiement de la cotisation peut s'effectuer en 3 versements.

Tarif dégressif à partir de la seconde cotisation par famille.

Une adhésion de **5 euros** par famille est demandée. Elle inclut la gestion des frais de dossier.

Contact cours & inscription :

Sandra Nogaro : 06 63 99 13 02
 Agnès Martigne : 06 83 28 16 27



JUDO CLUB FOURAS - ST LAURENT

Reprise des cours le mardi 8 septembre

Inscriptions :

- Mercredi 2 septembre (espace Gazin) de 14h00 à 17h00

- Samedi 5 septembre au Forum des associations :

- ⇒ Salle Roger Rondeaux à Fouras
- ⇒ Halle de la Bouillerie à Saint Laurent de la Prée
- ⇒ de 14h00 à 17h30

- Pendant les cours (le mardi de 17h00 à 21h00)
 et le vendredi de 17h45 à 19h30)

Se munir d'un certificat médical de moins de 3 mois.

Renseignements :

- Courriel : judoclubfs17@gmail.com
- Tél : 06 87 25 15 49



Remise des ceintures le 16 juin dernier en présence des parents et des deux enseignants M. Kévin Drouillet et M. Philippe Fournier.

Notre première brocante sous le soleil.

L'association "Le Trophy CéThRoBo" a fait sa brocante le dimanche 12 juillet sur la commune de St Laurent de la Prée sous un beau soleil. Celle-ci est une première, autant pour ses membres que pour les habitants de la route Impériale.

Plus de 100 exposants ont recouverts les 2 x 600 mètres linéaires de la route Impériale de 6h30 à 19h00.

Ce projet de brocante a été possible grâce à l'implication des membres bénévoles, voisins, amis et de l'association Parenthèses qui nous a donné de nombreux conseils.



Cette manifestation va contribuer à financer notre projet du Raid Humanitaire "4L Trophy" en février 2016.

Cette première a été une réussite totale, tant pour nous organisateurs, que pour les exposants qui ont été nombreux à demander sa reconduction l'an prochain.

L'association "le trophy CéThRoBo" remercie tout le monde d'avoir aidé, participé, débarrassé et permis de concrétiser notre projet.

Merci aux habitants riverains de nous avoir fait confiance, au Conseil Municipal de St Laurent de la Prée qui nous a permis d'emprunter la route Impériale et qui nous a mis à disposition ses biens (tables, électricité...) Merci au Petit Forestier (location de véhicules frigo à St Laurent), Super U et aux 25 bénévoles qui nous ont aidés à mettre en œuvre cette jolie manifestation du côté de St Pierre.

MERCI à TOUS

PS: Vous pouvez nous contacter ou nous suivre & consulter : Courriel: letrophycethrobo@gmail.com

Page Facebook : Le Trophy CéThRoBo

Cédric et Thomas

Claudine Chossenotte part en retraite.

Claudine a quitté les Ardennes pour arriver dans la commune il y a 34 ans.

Mère au foyer, elle postule pour un emploi à la mairie et c'est Monsieur Raymond Ménard, Maire de l'époque, qui lui donne sa chance comme stagiaire polyvalente.

Après sa titularisation, elle devient responsable de la garderie de l'école en 1990.

L'évolution des règlements impose la présence d'une personne diplômée en garderie, elle forme donc avec Jane un binôme « expérience et diplôme ».

Claudine va profiter de sa nouvelle vie avec son mari en retraite depuis deux ans, mais elle compte bien revenir à la garderie en tant que bénévole, peut-être avec la bicyclette qui lui a été offerte en cadeau de départ.

Bonne retraite Claudine !





TERRAIN DE PETANQUE

NOUVEAU

Un terrain de pétanque communal créé cet été !
Il comprend 16 pistes de 2,5 m de large sur 13 m de long.
Son revêtement constitué de calcaire damé est revêtu d'une fine couche de sable de mer.
Merci et félicitations aux cantonniers qui l'ont réalisé en un temps record. Cela a permis son inauguration par l'association des Anciens Combattants qui organisait le concours annuel du 15 août.
Le terrain public est situé route de la Grande Levée.

Rappel de la réglementation pour les particuliers qui mettent en location des hébergements de type meublés et chambres d'hôtes à des clientèles touristiques :

INFOS

1/ Se déclarer en mairie :

Tout propriétaire qui propose à la location un meublé de tourisme, ou bien une chambre d'hôte doit obligatoirement faire une déclaration préalable à la mairie de la commune où est situé le meublé / la chambre. Les formulaires de déclaration sont directement téléchargeables en ligne :

Pour les meublés :

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfa=14004>

Pour les chambres d'hôtes :

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfa=13566>

2/ Se déclarer à la Communauté d'Agglomération et percevoir la taxe de séjour :

Comme dans la plupart des territoires touristiques, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan demande aux vacanciers séjournant sur l'une de ses 25 communes de payer une taxe de séjour. Cette taxe permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique. La taxe de séjour doit être payée par le touriste qui loge dans l'un des hébergements suivants :

- Hôtel,
- Résidence de tourisme,
- Meublé de tourisme,
- Chambre d'hôtes,
- Village de vacances, auberge de jeunesse,
- Camping (ou terrain de caravanage),
- Port de plaisance.

Elle est due toute l'année par personne et par nuit. Elle est directement réglée au logeur, à l'hôtelier ou au propriétaire qui la reverse à la Communauté d'agglomération 3 fois par an.

Lien site internet de la Communauté d'agglomération.

<http://www.agglo-rochefortocean.fr/pratique/tourisme-patrimoine/1187-taxe-de-sejour.html>

Pour tous renseignements, contacter la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan :

Du mardi au vendredi : de 9h30 à 12h30 :

Sylvie Mignon au 05 46 82 97 97

Samuel Courtois au 05 46 82 18 77

Contact mail : taxedesejour@agglo-rochefortocean.fr

TAUX DE LA TA (TAXE d'AMENAGEMENT) à ST LAURENT DE LA PREE :

Extrait des délibérations du Conseil Municipal du 11 octobre 2011

FIXATION DU TAUX DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

En pages suivantes les informations sur les Taxes d'Urbanisme édition 2015.

Informations sur les Taxes d'Urbanisme

édition 2015

pour les dossiers d'autorisation de construire déposés depuis le 1er mars 2012

Votre projet de construction, de reconstruction après démolition, d'agrandissement, de rénovation ou d'aménagement, soumis à déclaration préalable de travaux ou à permis de construire ou d'aménager, peut, selon sa nature, générer une **taxe d'aménagement** (TA) et une **redevance d'archéologie préventive** (RAP).

La TA comprend une part communale finançant les équipements publics communaux (non nécessairement liés à votre construction : voirie, réseaux, écoles, équipements sportifs, ...) et une part départementale finançant la protection et la gestion des espaces naturels sensibles du département, ainsi que le Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE).

La RAP assure le financement des services archéologiques. Elle s'applique à l'ensemble des constructions ou aménagements affectant le sous-sol (Même sans réalisation de fouilles archéologiques).

MODE DE CALCUL DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET DE LA REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

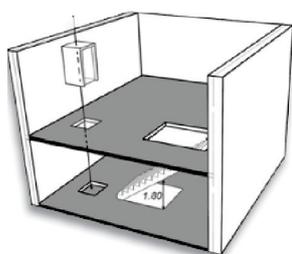
La formule applicable est :

Surface ou Nombre	X Valeur forfaitaire X	Taux
Surface taxable créée des constructions (voir définition ci-après)	705 € le m ² *	TA - Part communale Taux fixé par délibération de la commune ou du groupement de commune (taux commun compris entre 1 % et 5 %, pouvant être porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs) <i>Se renseigner auprès de la mairie</i> TA - Part départementale Taux fixé par délibération du Conseil départemental de la Charente-Maritime (2 % pour l'année 2015) RAP Taux national fixé à 0,40 % pour l'année 2015
Nombre de places de stationnement créées sur le terrain (non comprises dans la surface taxable)	2 000 € l'emplacement	
Surface des bassins de piscine	200 € le m ²	
Surface des panneaux photovoltaïques installés au sol	10 € par m ²	
Nombre d'éoliennes d'une hauteur supérieure à 12 m	3 000 € par éolienne	
Nombre d'emplacement de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs (dans les campings)	3 000 € par emplacement	
Nombre d'emplacements d'habitations légères de loisir (dans les campings)	10 000 € par emplacement	

* valeur 2015 réactualisée annuellement

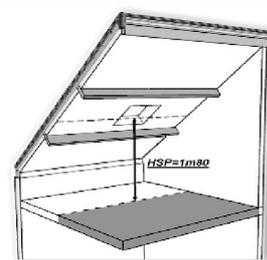
CALCUL DE LA « SURFACE TAXABLE »

La « surface taxable » d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes de chaque niveau de la construction, calculées à partir du nu intérieur des façades, dont on déduit :



les vides et trémies correspondant au passage des escaliers et des ascenseurs

les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m



Nota : Toute construction close et couverte d'une hauteur sous plafond supérieure à 1,80 m constitue de la surface taxable, quel que soit son usage. Ainsi, les annexes à l'habitation telles que les garages, abris de jardin, serres ou vérandas, peuvent être soumises à taxation.

DÉDUCTIONS POUVANT S'APPLIQUER AU CALCUL

Exonérations de plein droit et exonération facultatives

Certaines constructions sont exonérées de la totalité de la taxe d'aménagement et de la RAP sur l'ensemble du territoire (ex. : bâtiments des exploitations agricoles).

D'autres constructions peuvent être exonérées, partiellement ou en totalité, par le Conseil départemental pour la part départementale ou par les communes pour la part communale (ex. : abris de jardin, locaux industriels ou artisanaux).

Abattement de la valeur forfaitaire pour les constructions

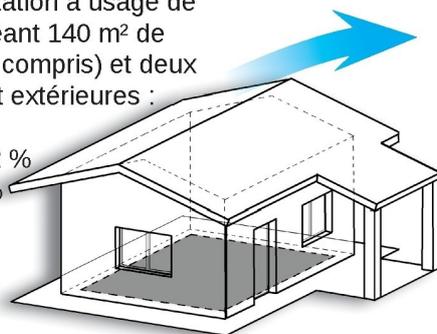
Certains locaux bénéficient d'un abattement de 50 % de la valeur forfaitaire appliquée au calcul des taxes d'urbanisme (705 € / 2 = 352 €), notamment :

- locaux à usage d'habitation principale, dans la limite des cents premiers mètres carrés ;
- locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes ;
- entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

EXEMPLE DE CALCUL

Construction d'une habitation à usage de résidence principale, créant 140 m² de surface taxable (garage compris) et deux places de stationnement extérieures :

- Taux communal : 3 %
- Taux départemental : 2 %
- Taux de la RAP : 0,4 %



TA - Part communale	100 m ² x (705 € / 2) x 3 % = 1 058 € 40 m ² x 705 € x 3 % = 846 € 2 places x 2000 € x 3 % = 120 €
TA - Part départementale	100 m ² x (705 € / 2) x 2 % = 705 € 40 m ² x 705 € x 2 % = 564 € 2 places x 2000 € x 2 % = 80 €
RAP	100 m ² x (705 € / 2) x 0,4 % = 141 € 40 m ² x 705 € x 0,4 % = 113 € 2 places x 2000 € x 0,4 % = 16 €
Total taxe d'aménagement : 2 024 € + 1 349 € = 3 373 €	
Total redevance d'archéologie préventive : 270 €	

COMMENT ET QUAND PAYER LES TAXES ?

Le recouvrement des taxes d'urbanisme est réalisé par la direction départementale des Finances publiques (DDFIP) de votre département de résidence.

La TA d'un montant total inférieur ou égal à 1500 € est à payer en une seule échéance, à réception d'un titre de perception émis par la DDFIP, 12 mois après l'obtention de l'autorisation de construire.

Si le montant total de la TA est supérieur à 1 500 €, le paiement s'effectue en 2 échéances :

- pour moitié, à réception d'un premier titre de perception émis par la DDFIP, 12 mois après l'obtention de

l'autorisation de construire ;

- pour l'autre moitié, à réception d'un second titre de perception émis 24 mois après l'obtention de l'autorisation de construire.

La redevance d'archéologie préventive, quel que soit son montant, est à payer en une seule échéance, à réception d'un titre de perception distinct émis par la DDFIP, 12 mois après l'obtention de l'autorisation de construire.

ATTENTION : Les taxes d'urbanisme sont exigibles à la réception des titres de perception, même sans commencement ni achèvement des travaux.

DÉMARCHES EN CAS D'ABANDON DU PROJET

Il convient d'adresser par courrier libre à la mairie du lieu de la construction projetée, une demande d'annulation de votre autorisation de construire.

Dès réception d'une copie de la décision d'annulation prise par le maire, la DDTM pourra procéder à l'annulation des taxes d'urbanisme.

Attention : L'annulation d'une autorisation de construire ne peut intervenir que dans la mesure où les travaux n'ont pas été entrepris.

COMMENT COMPLÉTER LES IMPRIMÉS ?

Afin que puissent être prises en compte les réductions fiscales dont pourrait éventuellement bénéficier votre projet (abattement, exonérations partielles), vous devez renseigner votre demande d'autorisation d'urbanisme « partie projet » et « partie fiscale » (déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions) avec précision, en veillant notamment à la présence et à la cohérence des informations suivantes :

- la surface « taxable » totale créée, annexes comprises, en portant la surface des garages sur la ligne prévue à cet effet (sans déduction des surfaces éventuellement démolies) ;
- la surface « taxable » existante avant travaux de toutes les constructions existantes sur le terrain ;
- la répartition éventuelle des surfaces par destination (résidence secondaire, résidence principale suivant le mode de financement, locaux artisanaux, commerces, entrepôts commerciaux et réserves, ...).

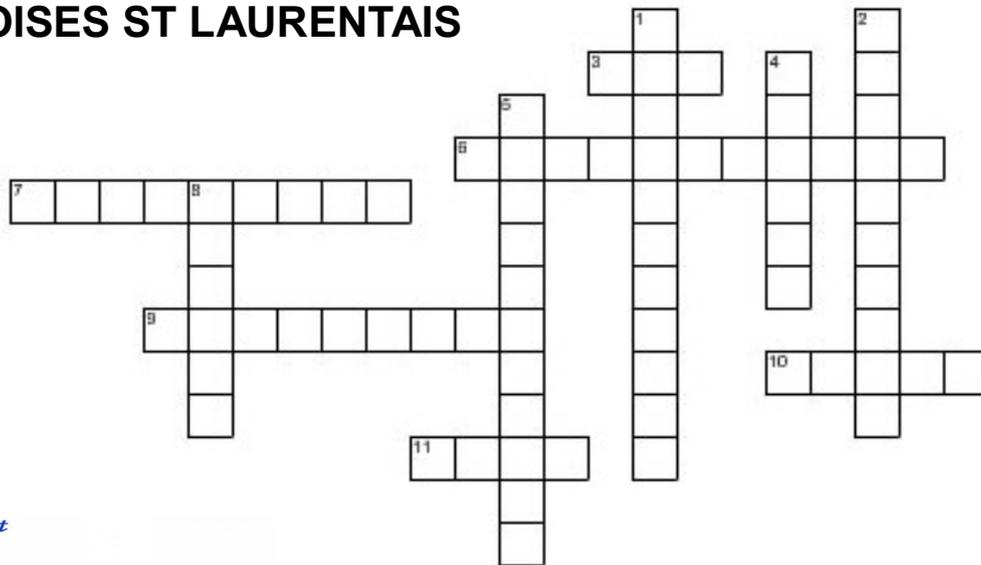


La déclaration de la surface de plancher et de la surface taxable relève de votre responsabilité. Reportez-vous à la fiche d'aide pour le calcul des surfaces pour leur détermination précise (fiche annexe au formulaire de demande d'autorisation d'urbanisme).

OÙ S'ADRESSER ?

Références réglementaires, formulaires	Sur le site internet : www.servicepublic.gouv.fr
Taux, exonérations facultatives	Mairie de la commune où se situe votre projet (service ou agent chargé de l'urbanisme)
Modalités de calcul, réglementation	Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime (DDTM 17) Service Urbanisme, Aménagement, Risques et Développement Durable Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17h, au 05.16.49.61.00 en précisant la commune du projet Accueil physique sur rendez-vous
Modalités de paiement de la taxe	Direction départementale des Finances publiques (DDFIP) du département de résidence du bénéficiaire de l'autorisation de construire (Coordonnées au verso du titre de perception)

MOTS CROISES ST LAURENTAIS



*Saint Laurent
de la Prée*



Charente-Maritime

Horizontal

- 3. Populaire et gratuit le 13 juillet au soir
- 6. La carte donne droit à 18 passages
- 7. Bien Utile au centre bourg
- 9. Trucs bien gonflés que les gamins adorent
- 10. Fruit provençal ou diminutif de l' Adjoint à la Com
- 11. Un cadre de verdure où roule une petite balle blanche

Vertical

- 1. Association festive très active
- 2. Nom de la nouvelle halle
- 4. Le Saint de l'autre moitié du village
- 5. une cinquantaine de couples s'y sont installés voilà 2 ans
- 8. Style de l'église du village

La cueillette des champignons

Prenre mes bottes et mon vieux bâton,
subier le cheun, partir aux champignons .
Quand le soulail mont'dans l'hourizon rose,
por achaler bin doucement les choses,
jh' m'arrête admirer thiéllés âbes bigarés
jhaune, oranghe, roughe, feuilles rouillées.

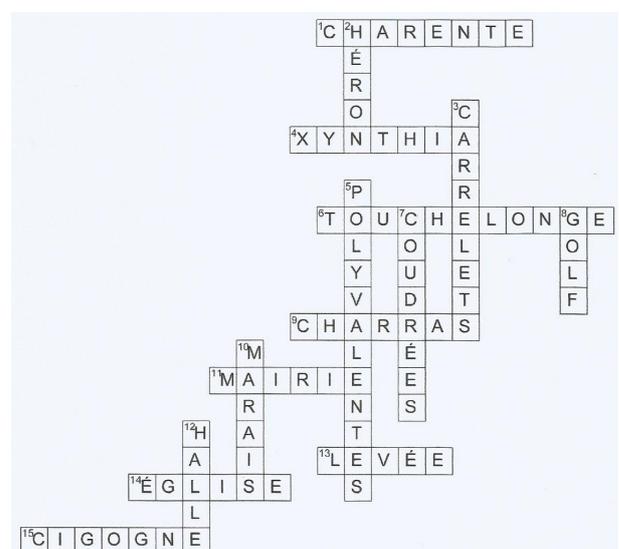


Pis jhe longhe la veugne, goûte aux rasins,
jh' descend en nigheassant thieu p'tit routin...
Coum'jh'aime à respirer thieu boun' ar frais,
et r'qeuneute les différentes senteurs des près,
vouèr l'saut'râ oub l'batégaille s'ébougher,
la touèle arghentée d'l'arreugne, parlée d'égaille,
ramasser quèques nouzilles enteur les chaïlles ,
pis teurcher sous thieu boué, dans thielle mousse,
et apeurcevouère enfin, un groû cépe à la tête rousse,
pu loin des cépes négres, pis quèques jhaunelles,.



Por finir, teurver des pibes roughes, en ribambelle.
R'venir, qu' quand le soulail est déjhà ben haut,
seugant le cheun qui jhapp' aux moutons de l'enquios,
porter délicatement tout thieu trésor dans ma musette,
argarder danser le parpaillon, en écoutant la fauvette.
Teurcher des champignons, pour ceux qui zou aimant
autant que moué, est' tout pas un ben biâ moument ?

Solution du N° 30



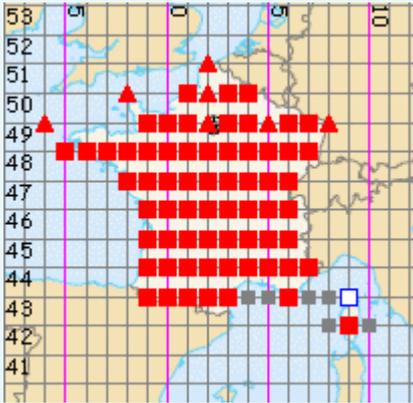
Le saviez-vous ?

L'anagramme de "CHARENTAIS"
est....."ANARCHISTE" !

St Laurent de la Prée au croisement d'un méridien et d'un parallèle

Il existe sur Terre 64442 points d'intersection entre des méridiens et des parallèles de valeur entière, 21 541 sur terre, 38 411 en mer et 4 490 sur les calottes glaciaires arctique et antarctique.

En France, 71 points de confluence :



En Poitou-Charentes 3 points de croisement :

1 seul en Charente Maritime (St Laurent de la Prée)

2 sur le méridien 0 (Greenwich)

1 sur le méridien 1 Ouest



2 sur le 46^{ième} parallèle
1 sur le 47^{ième} parallèle

Comme le montrent ces 3 photographies, ces points de rencontre se situent, pour chacun des trois villages, en rase campagne.



46 ° Nord 0 °
Longré, Charente.



46 ° Nord ° 1 Ouest
Saint-Laurent-de-la-Prée, Charente-Maritime.



47 ° Nord 0 °
Glénouze, Vienne.

Pour St Laurent de la prée, le point GPS 46 Nord -1 Ouest se situe à 100 mètres environ des « Pierres Closes ».

Est-ce une coïncidence ?

Les « Pierres Closes » sont des mégalithes qui datent de la fin du néolithique (3000 ans av. J.-C.) et le premier système de cartes géographiques basées sur des principes scientifiques et en particulier sur l'utilisation d'une grille de méridiens et de parallèles (c'est-à-dire un système de coordonnées) avait déjà été réalisé à l'époque du savant grec Ératosthène (III^e siècle av. J.-C.)

Avouez que c'est quand même troublant que les humains du Néolithique aient édifié un dolmen quasiment sur le croisement du 46ième parallèle et du méridien 1-Ouest !

Personnellement, je ne crois pas au hasard !

Jacques Poudou
Coordinateur Conseil des Sages



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS



ACCA

Mr Joël DUMAS
600 route des Fours à chaux
17450 ST LAURENT DE LA PREE
Tél : 06 77 88 00 41
Email : joange.dumas@free.fr

ADCPG-CATM Fouras St Laurent

Mr Jacques HILLAIRET
255 route des Coudrées
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 84 01 01
Email : jmh255@orange.fr

AÏKIDO CLUB Fouras / St Laurent

Mr Jacques CHANJOU
Dojo Espace Gazin
17450 FOURAS
Tél : 05 46 83 00 74
Email : jacquomartine.chanjou@orange.fr

AMMIS

Mr Jacques POUDOU
131 rue de la Croix des Joncs
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 06 17 54 06 96
Email : jacques.poudou@gmail.com

ANCIENS COMBATTANTS

Mr Jean-Louis PAILLARD
13 rue Roselières
17450 FOURAS
Tél : 05 46 84 07 25
Email : jeanlouis17450@aol.com

ATELIER CIRQUE

Association AP'ART
18 rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél : 05 46 87 58 45
Email : apart.rt@wanadoo.fr

BATTAGES ST LAURENTAIS

Mme Michèle NAUD
871 route Cabane de l'Est
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 84 54 33
Email : les_rouches@aliceadsl.fr

CLUB DU BON ACCUEIL

Mme Claudine MARTINEAU
61 route des Coudrées
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 84 09 47
Email : guy.martineau.17@orange.fr

CLUB INFORMATIQUE

Mme Marie-Claude JOYAU
3 allée Pigeonnier
17300 LE VERGEROUX
Tél : 05 46 87 10 96
Email : mc.joyau@sfr.fr

CLUB PONGISTE FOURASIN

Mr Jean-Paul MARTIN
17450 FOURAS
Tél : 06 08 98 98 19
Email : martin_jean-paul@orange.fr

COMITE des FÊTES de la presqu'île

Mr Bernard SALANIER
203 route de la Grande Levée
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 06 23 18 46 50
Email : comitepresquile@laposte.net

C.R.A.A.C.

Email : asso.c.r.a.a.c@gmail.com

DANSES COUNTRY

Mme Carine DUVERGER
372 rue du Grand Four
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 84 69 37
Email : duverger.sebastien@wanadoo.fr
Email : claudie.potier@free.fr

DANSES FOLKLORIQUES

Mme Claudine MARTINEAU
61 route des Coudrées
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 84 09 47
Email : guy.martineau.17@orange.fr

DANSE MODERN' JAZZ

Mme Séverine DEPARDIEU
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 06 63 99 13 02
Email : amjstlaurent@gmail.com

DANSES DE SALON BOUJ' GAMBETTES

Mr Jean-Louis FERRAGU
Tél : 06 13 69 15 71

ENTENTE CYCLISTE

Fouras / St Laurent
Mr Jérôme ANDRE
52 rue des Résistants
17450 ST LAURENT de le PREE
Tél : 06 61 13 17 25
Email : dedemorpheus@hotmail.fr

ETOILE DE NOËL

Mme Maryse MINIER
346 route des Coudrées
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 06 66 63 33 33
Email : maryseminier@gmail.com

EVASION Gym Tonic

Mme Laetitia JEAMMET
81 rue des Granges
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 83 77 31
Email : lajam78@hotmail.fr

FEST' EN HERBE

Mme Aline BOISSARIE
40 route des Coudrées
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 06 61 96 04 37
Email : festenherbe@hotmail.fr

FOULEES NORDIQUES de la PREE

Mme Chantal HAY
506 route de la Gare
17450 ST LAURENT de la PREE
Tél : 06 33 26 36 69 Email : fouleesnordiques.presidente@gmail.com

FOOTBALL CLUB FOURAS / ST LAURENT

Mr Claude SUNN
Secrétaire
Tél : 06 34 75 20 83

GOLF DU PAYS ROCHEFORTAIS

1608 route Impériale
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 84 56 36
Email : golfrochefortais@gmail.com

JUDO CLUB FOURAS / ST LAURENT

Mme Carole HAUTIERE
43 rue des Franches
17450 FOURAS
Tel : 06 87 25 15 49
Email : judoclubfsl17@gmail.com

LAU'RANDO Randonnée

Mr Jean-Claude MARCHAL
656 route de l'Océan
Tél : 05.46.84.04.96 / 06.84.95.44.54
Email : jeanclaudemarchal@sfr.fr

PARENTS D'ELEVES

Mme Laetitia MOREL
77 rue de Touchelonge
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 06 61 23 75 00
Email : ape_saintlaurent@yahoo.fr

PARENTHESSES

Mme Nathalie REYEZ
275 route des Coudrées
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 07 77 96 65 92
Email : associationparentheses@yahoo.fr

QUAD AVENTURE 17

Mr Stéphane LACELLERIE
25 rue Tonkin
17620 ECHILLAIS
Tél : 06 62 39 70 70
Email : lacellerie.stephane@wanadoo.fr

RESTO DU COEUR

Mr Alain VILLEMONT
133 route Impériale
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 84 55 34
Email : alainpierre@wanadoo.fr

ROUL' BENEZZ club moto

Mr Joël ELOUARD
3 bis rue de la Coue
17450 FOURAS
Tél : 07 79 80 54 21
Email : jelouard@yahoo.fr

SOUVENIR FRANÇAIS

Mr Jean-Louis PAILLARD
13 rue Roselières
17450 FOURAS
Tél : 05 46 84 07 25
Email : jeanlouis17450@aol.com

TAI CHI

Mr Christian JOST
5 impasse des Sternes
17450 FOURAS
Tél : 05 46 84 30 70
Email : rgtca@wanadoo.fr

TENNIS CLUB

Mr Serge AUGÉY
69 rue Anatole France
17300 ROCHEFORT
Tél : 06 33 45 91 53
Email : serge.augey@gmail.com